



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

**SCEA Kerluise – Le Clandy
56500 Plumelin**

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du mardi 20 février 2024 à 10h00 au mercredi 20 mars 2024 à 12h00** en mairie de Plumelin concernant la demande d'enregistrement présentée par la SCEA Kerluise, dont le siège social est situé au lieu-dit « Keroman », 56500 Évellys, en vue d'exploiter au lieu-dit « Le Clandy », 56500 Plumelin, un élevage porcin devant comporter 1 092 places de porcs à l'engrais.

Cet établissement relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie de Plumelin aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

Le public peut formuler ses observations jusqu'au 20 mars 2024 à 12h00 :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Plumelin ;

- ou les adresser au préfet :

- par courrier (direction départementale des territoires et de la mer - SEBR/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe-iota@morbihan.gouv.fr